



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries - Année 2018

DEL-2018-108

Numéro de la délibération : 2018/108

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Concours des maisons fleuries - Année 2018

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La ville a de nouveau organisé cette année un concours des Maisons Fleuries auquel 24 Pontivyens ont participé.

Selon les catégories, les premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1 100 €. Une enveloppe de 552 € est également réservée à l'achat de bouquets de fleurs qui seront offerts à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit :

"Jardins visibles de l'espace public"

1/ jardin paysager 220 € (120 € 1er prix et 100 € 2ème prix)

2 /jardin de fleurs 220 € (120 € 1er prix et 100 € 2ème prix)

3/ l'éco-jardin 220 € (120 € 1er prix et 100 € 2ème prix).

"Décors visibles de l'espace public"

4/ décor floral sur façade ou sur cour 220 € (120 € 1er prix et 100 € 2ème prix)

5/ décor végétal sur l'espace public 220 € (120 € 1er prix et 100 € 2ème prix)

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**